

EXTRAIT CONFORME du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska, tenue le 13 décembre 2023, à 20 h, au lieu ordinaire de séance, et à laquelle :

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DU PRÉFET, MONSIEUR SYLVAIN ROY

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS DE COMTÉ SUIVANTS :

Monsieur Vincent Bérubé, maire de Ville de La Pocatière
Monsieur Richard Caron, maire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
Madame Louise Chamberland, maire de la municipalité de Saint-Pacôme
Madame Anik Corminboeuf, maire de la municipalité de Kamouraska
Monsieur Gilles DesRosiers, maire de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant
Madame Nicole Généreux, maire de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie
Monsieur Frédéric Lizotte, maire de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Monsieur Roger Moreau, maire de la municipalité de Saint-Germain-de-Kamouraska
Madame Solange Morneau, maire de Ville de Saint-Pascal
Madame Anita Ouellet-Castonguay, préfète suppléante et maire de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska
Monsieur Alain Parent, maire suppléant de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska
Monsieur Jean-François Pelletier, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Madame Nathalie Picard, maire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska (quitte à 20 h 46)
Monsieur Benoît Pilotto, maire de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth
Monsieur Pierre Saillant, maire de la municipalité de Mont-Carmel
Monsieur Louis-Georges Simard, maire de la municipalité de Rivière-Ouelle
Madame Nancy St-Pierre, maire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Tous membres du conseil de la MRC de Kamouraska et formant quorum. Étaient aussi présentes, mesdames Catherine Langlois, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim, Maryse Pelletier, directrice du Service des ressources humaines, financières et matérielles et Doris Rivard, adjointe exécutive.

443-CM2023

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR
L'ANNÉE 2024**

Attendu l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1) qui prévoit l'établissement, par le conseil de la MRC, d'un calendrier de ses séances ordinaires avant le début de chaque année civile, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Attendu l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1) qui stipule que le greffier-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier;

EN CONSÉQUENCE,

*il est proposé par monsieur Vincent Bérubé,
appuyé par monsieur Benoît Pilotto
et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska adopte le calendrier suivant pour la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC en 2024, lequel sera publié conformément à la Loi :

Le 17 janvier 2024
Le 14 février 2024
Le 13 mars 2024
Le 10 avril 2024
Le 8 mai 2024
Le 12 juin 2024

Le 10 juillet 2024
Le 11 septembre 2024
Le 9 octobre 2024
Le 27 novembre 2024
Le 11 décembre 2024

L'heure du début des séances ordinaires du conseil de la MRC de Kamouraska est fixée à 20 h.

(Signé) *Sylvain Roy*, préfet

(Signé) *Catherine Langlois*, directrice générale par intérim
et greffière-trésorière par intérim

CERTIFIÉE VRAIE COPIE CONFORME



Catherine Langlois
Directrice générale par intérim
et greffière-trésorière par intérim
Saint-Pascal, le 14 décembre 2023

Sujet à l'approbation du conseil de la
MRC de Kamouraska lors d'une prochaine séance
Page 2 sur 2